

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 1 DÉCEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020, visée en Préfecture le 30.07.2020;
Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la Fourniture de mobilier de Signalétique d'Information pour ses zones d'activités ;
Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société SICOM SA à Venelles (13770) est apparue comme économiquement intéressante pour la Communauté d'Agglomération.

DECIDONS**Article 1 :**

Il est conclu un Accord-Cadre mono-attributaire pour la Fourniture de mobilier de Signalétique d'Information pour ses zones d'activités avec la société SICOM SA ,13770 VENELLES

Article 2 :

Le présent accord-cadre est conclu selon les seuils de commandes globaux suivants. La quantité totale des prestations pour un an est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
400 €	3000 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois, à compter de la date de l'accusé de réception de sa notification.

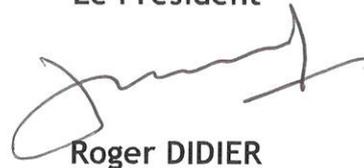
Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 1 décembre 2022

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 05 DEC 2022
Publié ou notifié le : 05 DEC 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_103
Date de la décision :	2022-12-01 00:00:00+01
Objet :	Marché immobilier signalétique SICOM
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20221201-D2022_12_103-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20221201-D2022_12_103-AI-1-1_0.xml	text/xml	860
Nom original :		
D_3149.pdf	application/pdf	53374
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20221201-D2022_12_103-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53374

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 décembre 2022 à 16h57min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 décembre 2022 à 16h57min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 décembre 2022 à 16h57min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 décembre 2022 à 16h58min06s	Reçu par le MI le 2022-12-05

